

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 OCTOBRE 2024**

**Présents :** Claude CLARON, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Catherine PAILLAT, David VINCENT, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR, Eric CHANTRE, Claire DORBEC, Gérard FRENEA, Philippe GROSSIORD, Carole FAYOLLE, Romain BOICHON, Marion BERARD,

**Absents excusés :** Marie-Caroline GARCIN, Marion AMBIS, Marion TISSOT, Patrick GINET, Suzanne CHANTRE, Bastien DOMINIQUE, Romain BOICHON, Noël FAURE,

**Absent :** Véronique GOYON, Nathalie GARNIER, Jean-Marc PALAIS, Frédéric AUBERGER,

**Pouvoir :** Marion AMBIS donne pouvoir à Gérard FRENEA, Patrick GINET donne pouvoir à David VINCENT, Noël FAURE donne pouvoir à Marion BERARD, Suzanne CHANTRE donne pouvoir à Carole FAYOLLE,

**Secrétaire de séance :** Gérard FRENEA

**Heures de début de séance :** 19h30

**Quorum :** quorum atteint

**Ordre du jour :**

- ⇒ **Désignation d'un secrétaire de séance**
- ⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
- ⇒ **Décisions du maire au titre du L. 2122-22 du CGCT**
- ⇒ **Délibérations :**
  1. Adhésion au groupement d'achat d'électricité du SYDER
  2. Actualisation de la convention à l'acte avec le service médecine statutaire et de contrôle du cdg69
- ⇒ **Questions diverses :**
  1. Présentation du projet de résidence seniors par Demathieu et Bard
  2. Rapport d'activités du SIPAG

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Gérard FRENEA se propose pour être secrétaire de séance. Il est désigné secrétaire de séance.

**2. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 12 septembre 2024 :**

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance précédente du 12 septembre 2024.

Le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2024 est approuvé comme suit :

Pour :

Abstention : 1 Roman BOICHON

Contre : 0

Pour information, la commune n'a pas eu de retour à propos de la désignation de personnes tirées au sort pour participer au Conseil Local de Développement auprès du SOL.

**3. Décisions du maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT**

**4. Présentation du projet de résidence seniors par DEMATHIEU et BARD, et Maisons Blandine**

Dans le cadre du projet de construction d'une résidence seniors, Monsieur le Maire rappelle la défection du promoteur initial P2i, face à des difficultés financières liées au contexte économique défavorable en promotion immobilière. Un promoteur historique DEMATHIEU et BARD, a repris le dossier, toujours en partenariat avec Maisons Blandine, futur gestionnaire, et présente le projet de reprise.

Le bâtiment reste dans la même veine architecturale, et comporte le même nombre de logements qu'initialement ainsi que la même surface d'espaces communs pour les résidents. Les espaces extérieurs sont travaillés. La différence importante réside dans la réalisation des places de stationnement pour les résidents et les visiteurs

uniquement en surface, sur la parcelle, et non plus en sous-sol. Les coûts liés à l'ouvrage en sous-sol étant trop importants. Le promoteur réhausse donc le prix d'achat au montant initialement prévu de 300 000 €.

Le dossier sera soumis au vote lors du prochain conseil municipal afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente à intervenir.

## 5. Délibérations

### **Délibération n°2024-038 : Adhésion au groupement d'achat de l'électricité par le SYDER**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour acheter l'électricité des bâtiments communaux aux meilleurs tarifs, la commune de Thurins bénéficie de l'accompagnement du SYDER. En effet, le SYDER propose un groupement d'achat et fait ainsi peser son poids (238 communes) auprès des opérateurs.

Cet accompagnement est précieux, d'autant plus que la lisibilité des factures et des consommations est compliqué.

Il est donc proposé d'adhérer au groupement d'achat d'électricité proposé par le SYDER, qui, après mise en concurrence et négociation, conclura les marchés et accords-cadres pour les collectivités, pour les 3 années à venir de 2026 à 2028.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion à ce groupement d'achat d'électricité.

Adopté comme suit :

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

### **Délibération n°2024-039 : Actualisation de la convention à l'acte avec le service de médecine statutaire et de contrôle du cdg69**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Thurins adhère au service de médecine statutaire et de contrôle du cdg69, par une convention à l'acte. Le conseil d'administration du cdg69 ayant revu ses tarifs au mois de juin 2024, il convient de délibérer de nouveau pour actualiser la convention.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, approuve l'actualisation de la convention à l'acte avec le service de médecine statutaire et de contrôle du cdg69.

Adopté comme suit :

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

### **Délibération n°2024-040 : Rectification d'une erreur matérielle à propos de la délibération n°2024-035 à propos de l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire**

Rapporteur : Monsieur le Maire

A l'unanimité, les membres présents au conseil municipal approuvent l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour du conseil municipal.

Lors du précédent conseil municipal du 12 septembre 2024, une délibération a été prise pour approuver l'adhésion de la commune de Thurins au contrat groupe contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et à la convention de gestion administrative des dossiers de sinistres par le cdg69.

Monsieur le Maire explique qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération susvisée et qu'il convient de rectifier : ainsi, l'assiette de cotisation sera composée du traitement brut indiciaire, et de manière optionnelle, des primes et indemnités (Nouvelle Bonification Indiciaire notamment) sous la forme d'un pourcentage du TBI à hauteur de 1%, pour les agents CNRACL et les agents IRCANTEC.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la rectification de l'erreur matérielle sur la délibération n°2024-035 d'adhésion au contrat groupe contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et à la convention de gestion administrative des dossiers de sinistres par le cdg69, telle qu'exposée ci-dessus.

Adopté comme suit :

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

## 6. Questions diverses

### 1. Présentation du rapport d'activités du SIPAG

Le rapport d'activités du SIPAG est présenté de manière collégiale par l'ensemble des élus présents. Il est disponible en mairie aux heures d'ouverture.

### 2. Divers

- Le conseil municipal remercie le groupe de recherches pour la journée du patrimoine, très intéressante.
- Les étudiants de l'Ecole de Condé seront à Thurins le vendredi 18 octobre pour une visite le long du Garon, et de l'intérieur du barrage.
- Pot de départ à la retraite d'Irène MERAUD vendredi prochain 18 octobre à la salle de la Plaine 18 heures.
- Plusieurs élus étaient présents à l'AG des Bleuets cette semaine. L'association est dynamique et propose nombre d'activités à ses adhérents.
- La Préfète Charlotte CREPON, a annoncé que la commune n'aurait probablement pas de subvention au titre du fonds Vert pour le Vallon.
- Gérard FRENEA a entendu une information de retards de paiement des loyers par l'Etat pour des locaux de gendarmerie ; le budget de l'Etat étant en retard du fait de la dissolution.
- Marion AMBIS, Gérard FRENEA et Monsieur le Maire sont allés repérer et marquer les arbres qui seront plantés dans le Vallon.
- Eric CHANTRE signale qu'avec la pluviométrie importante de ce mardi, (72 mm), le barrage a bien rempli son rôle d'ouvrage de rétention ; au Vallon, les 2 étangs ont joué leur rôle d'écêtement ;
- Voirie du Géry : la fin des travaux est prévue fin octobre, mais l'enrobé pas avant la Toussaint ;

Fin 21h35

**Signature du Maire**

**Claude CLARON**

**Signature du/des secrétaire(s) de séance**

**Gérard FRENEA**

